

89
COMMISSION pour l'examen de la proposition
de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,
tendant à modifier l'article 20 de la loi du
14 juillet 1905, relative à l'assistance obliga-
toire aux vieillards, aux infirmes et aux
incurables privés de ressources. (N° 481, année
1920.)

(Nommée le 25 novembre 1920.)

MM.

1^{er} BUREAU : BOUVERI.

2^e — Gaston CARRÈRE.

3^e — Fernand MERLIN. *Su*

4^e — Paul STRAUSS. *P-R*

5^e — DAUSSET.

6^e — BOUCTOT.

7^e — HUMBLLOT.

8^e — DELSOR.

9^e — CHOMET.



SÉNAT

C. y charge d'étudier la proposition
de loi relative par la chambre
République Française
des fonds (Assist. off.) de
aux infirmes & incurables -
Paris, le 26 Nov. 1920

Présents :

- M. M. J. Strauss 9^e
- Secrétaire : Fernand Werlé
- Dausset - Humblot
- Bourcier - Chammot
- Jelso
- Bouctot

M^r Bourcier prend la parole & signale
qu'il a depuis un amendement
demandant la suppression de l'alinéa
6 et 7 -

M^r F. Werlé présente les observations de
même ordre & signale la manière
de nombreux familles qui n'ont pas
de quoi vivre - y compris le payement de
les deux indispensables à la vie -
Il demande le vote rapide de
projet voté par la chambre demandant
que C^h M^r & Assamby des 9 soient
appelés à modifier & allouer, & à y
joindre, le cas échéant, le supplément
(Charbon, pain, lait) -